/ Direction des Affaires Culturelles

REF: DAC2010004

Signataire: NL/JC/HR

OBJET :Conventions de mécénat relatives à l'exposition photographique "L'enfance dans le regard de Willy Ronis et dans l'objectif contemporain de cinq photographes d'Aubervilliers" et détermination de prix de vente du catalogue de l'exposition

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet «L'enfance dans le regard de Willy Ronis et dans l'objectif contemporain de cinq photographes d'Aubervilliers» relatif à l'exposition photographique qui aura lieu du samedi 05 juin au samedi 31 juillet 2010 au square Stalingrad,

Vu les projets de conventions de mécénat conclus entre la Commune d'Aubervilliers et les sociétés BNP Paribas Immobilier Résidentiel, First avenue, Costella SA, DCF, GTM bâtiment, Icade, Interxion, Sodéarif, Financière Joyeux afin de soutenir financièrement le projet d'exposition photographique « L'enfance dans le regard de Willy Ronis et dans l'objectif contemporains de cinq photographes d'Aubervilliers »

Considérant que pour la réalisation de l'exposition citée en objet il est nécessaire de faire appel au mécénat privé,

Considérant la nécessité de passer une convention avec les sociétés BNP Paribas Immobilier Résidentiel, First avenue, Costella SA, DCF, GTM bâtiment, Icade, Interxion, Sodéarif, Financière Joyeux afin de bénéficier de dons privés,

Considérant que les dons des sociétés seront respectivement de 5 000 euros pour la société BNP Paribas Immobilier Résidentiel, de 2 000 euros pour First avenue, de 5 000 euros pour Costella SA, de 4 000 euros pour DCF, de 5 000 euros pour GTM bâtiment, de 1 500 euros pour Icade, de 1 000 euros pour Interxion, de 4 000 euros pour Sodéarif et de 2 500 euros pour Financière Joyeux,

A l'unanimité.

DELIBERE:

AUTORISE le maire à solliciter des dons respectivement de 5 000 euros auprès de la société BNP Paribas Immobilier Résidentiel, de 2 000 euros auprès de First avenue, de 5 000 euros auprès de Costella SA, de 4 000 euros auprès de DCF, de 5 000 euros auprès de GTM bâtiment, de 1 500 euros auprès de Icade, de 1 000 euros auprès de Interxion, de 4 000 euros auprès de Sodéarif et de 2 500 euros auprès de Financière Joyeux.

AUTORISE le maire à signer les conventions de partenariat avec les sociétés BNP Paribas Immobilier Résidentiel, First avenue, Costella SA, DCF, GTM bâtiment, Icade, Interxion, Sodéarif, Financière Joyeux et à percevoir les dons afférents à la manifestation, qui seront inscrits au budget municipal sur l'imputation 705 - 7713 - 33.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

/ Direction des Affaires Culturelles

Affaires Culturelles

REF: DAC2010004

Signataire: NL/JC/HR

OBJET :Conventions de subventions relatives à l'exposition photographique "L'enfance dans le regard de Willy Ronis et dans l'objectif contemporain de cinq photographes d'Aubervilliers".

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le projet «L'enfance dans le regard de Willy Ronis et dans l'objectif contemporain de cinq photographes d'Aubervilliers» relatif à l'exposition photographique qui aura lieu du samedi 05 juin au samedi 31 juillet 2010 sur deux sites : une exposition de 40 grands formats sur les grilles du square Stalingrad, et une exposition monographique consacrée à Willy Ronis dans les locaux de la médiathèque Saint-John Perse,

Vu les projets de conventions de subventions conclus entre la Commune d'Aubervilliers et la Communauté d'agglomération Plaine Commune, la ville de Stains et la ville d'Epinay-sur-Seine afin de soutenir financièrement le projet d'exposition photographique « L'enfance dans le regard de Willy Ronis et dans l'objectif contemporains de cinq photographes d'Aubervilliers » qui va rayonner dans ces deux villes,

Vu les discussions en cours avec le Conseil Général de la Seine Saint-Denis sur un projet de convention de coopération culturelle qui précisera un soutien financier à ce projet,

Considérant que les subventions de l'établissement public et des collectivités territoriales seront respectivement de 5 500 euros pour la communauté d'agglomération Plaine Commune, de 5 000 euros pour le Conseil Général de la Seine Saint-Denis, de 1 500 euros pour la ville de Stains et de 1 500 euros pour la ville d'Epinay-sur-Seine,

Considérant que pour la réalisation de l'exposition citée en objet il est nécessaire de faire appel à des financements publics,

Considérant la nécessité de passer une convention avec la Communauté d'agglomération Plaine Commune, le Conseil Général de la Seine Saint-Denis, la ville de Stains et la ville d'Epinay-sur-Seine afin de bénéficier de subventions,

A l'unanimité.

DELIBERE:

AUTORISE le maire à solliciter les subventions auprès de la communauté d'agglomération Plaine Commune pour un montant de 5 500 euros, auprès de la ville de Stains pour un montant de 1 500 euros et auprès de la ville d'Epinay-sur-Seine pour un montant de 1 500 euros.

AUTORISE le maire à signer les conventions de subventions avec la communauté d'agglomération Plaine Commune, la ville de Stains et la ville d'Epinay-sur-Seine et à percevoir les subventions afférentes à la manifestation.

AUTORISE la perception.

Ces subventions seront inscrites au budget municipal à savoir :

Pour la communauté d'agglomération Plaine Commune : 705 – 7475 – 33

Pour les villes de Stains et d'Epinay-sur-Seine : 705 – 7474 - 33

PREND ACTE des discussions en cours avec le Conseil Général sur un projet convention de coopération culturelle qui précisera un soutien financier de 5 000 euros à ce projet.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

/ Direction des Affaires Culturelles

Affaires Culturelles

REF: DAC2010004

Signataire: NL/JC/HR

OBJET: Fixation du tarif et mise en vente du catalogue de photographies dans le cadre de l'exposition photographique "L'enfance dans le regard de Willy Ronis et dans l'objectif contemporain de cinq photographes d'Aubervilliers".

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet d'exposition photographique « L'enfance dans le regard de Willy Ronis et dans l'objectif contemporain de cinq photographes d'Aubervilliers »,

Vu l'élaboration et l'édition du catalogue de photographies,

Considérant que le catalogue de photographies sera mis en vente,

Considérant la pertinence économique de fixer le prix de vente public à l'unité à 10 euros et le prix de vente au détaillant à 6,5 euros,

Considérant que la vente sera effectuée par la ville et des points de vente identifiés notamment la librairie *Les Mots Passants* et l'Office de tourisme de la communauté d'agglomération Plaine Commune.

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE:

AUTORISE la mise en vente du catalogue de photographies par la ville et par des points de vente identifiés, notamment la librairie *Les Mots Passants* et l'office du tourisme de la communauté d'agglomération Plaine Commune.

AUTORISE la perception de ces recettes par la ville.

FIXE le prix de vente du catalogue de photographies à l'unité à 10 euros et le prix de vente au détaillant à 6,5 euros

Les recettes seront inscrites sur l'imputation 705 – 7062 -33

Pour le Maire

L'adjoint délégué